

Le 7 juillet 2020

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 7 juillet 2020, à 20h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Monsieur	Gilles Dumont

Siège numéro 2 vacant

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Marie-Josée Corbin, secrétaire-trésorière-adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9062

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant le décret numéro 483-2020 du 29 avril qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tous moyens de communications jugés appropriés pour la tenue de cette séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roberto Pelletier, et appuyé par Gilles Dumont et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tous moyens de communications jugés appropriés pour la tenue de cette séance ;

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9104

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélissa Lord, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 5- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020
- 6- Suivi des dossiers
- 7- Approbation des comptes et déboursés
- 8- Correspondance
- 9- Appui de la municipalité pour le changement de zonage pour le lot 3 225 304
- 10- Adoption de la mise en valeur du projet du parc Chanterelle numéro 2021210
- 11- Adoption de la demande financière de la prévention du suicide du Bas-St-Laurent
- 12- Adoption de l'engagement d'un animateur en Loisirs au centre des Loisirs
- 13- Adoption d'une soumission d'abat poussière de la compagnie « Sel Warwick »
- 14- Adoption d'une demande du 42 rue Pelletier à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 15- Adoption des dépenses non reconnues par la SHQ de l'année financière 2017
- 16- Adoption de l'offre de service pour le ramonage de cheminée
- 17- Adoption d'une demande du 40 rue Pelletier à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 18- Varia
- 19- Période de questions (2^e partie)
- 20- Levée de l'assemblée

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9105

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le secrétaire-trésorière-adjointe est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Gilles Dumont, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020 soient adoptées et que madame la mairesse et la secrétaire-trésorière-adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Madame Lord nous fait part de son dossier de Roulami

Monsieur Beaulieu nous fait part de son dossier des Hauts sommets

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9106

7. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de juin 2020 totalisant une somme de 139 844.70 \$ ainsi que le rapport des salaires pour la période du 1er au 30 juin 2020 totalisant une somme de 41 499.46 \$

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 1er juin 2020 totalisant une somme de 67 053.53 \$ ainsi que la liste des autres comptes à payer totalisant une somme 31 291.71 \$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

8. CORRESPONDANCE

La Mairesse présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de juin 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9107

9. Appui de la municipalité pour le changement de zonage pour le lot 3 225 304

Considérant la demande d'autorisation présentée par madame Lauréanne Pelletier de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à la Commission de protection de territoire agricole du Québec pour une utilisation autre que l'agriculture sur le lot 3 225 304 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande a pour but de vendre ce lot à des fins de constructions résidentielles;

Considérant que selon la carte de l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols de ce secteur est pour la majorité de la superficie visé par la demande de classe 7;

Considérant que cette demande optimiserait le développement économique de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant qu'il y a un rapport d'un agronome précisant que le sol est non cultivable.

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est d'accord avec cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'étudier cette demande à sa juste valeur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9108

10. Adoption de la mise en valeur du projet du parc Chanterelle numéro 2021210

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Considérant que la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a pris connaissance du Guide PRIMADA et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Considérant que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant qu'il y a des coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Il est proposé par Gilles Dumont et appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appliquer tous les critères demandés pour ce projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9109

11. Adoption de la demande financière de la prévention du suicide du Bas-St-Laurent

Considérant qu'une demande d'aide financière a été faite à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! daté du 10 juin 2020;

Considérant que le nombre d'appel à augmenter avec la pandémie;

Considérant que le centre est sur le pied de guerre depuis le début de la crise et que le nombre d'appels à doubler.

Il est proposé par Mélissa Lord et appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter cette demande au montant de 100.00\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9110

12. Adoption de l'engagement d'un animateur en Loisirs au centre des Loisirs

Considérant la réception d'un curriculum vitae pour un poste d'animateur en Loisir;

Considérant que la municipalité de Saint-Louis du Ha! Ha! a un poste à combler d'animateur pour son centre;

Considérant que cette personne a les qualifications pour occuper ce poste du lundi au vendredi pour un total de 30 heures et demi semaine;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu et appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la candidature de Monsieur Dave Hammond au poste d'animateur communautaire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9111

13. Adoption d'une soumission d'abat poussière de la compagnie « Sel Warwick »

Considérant que la municipalité a reçu un offre de prix pour de l'abat poussière;

Considérant que la soumission est pour du calcium de 1000 kg à 80%-87% au prix de 605.00\$ l'unité;

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter cette offre de prix.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9112

14. Adoption d'une demande du 42 rue Pelletier à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Considérant qu'une demande de monsieur Bernard Pelletier a été transmise à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! daté du 10 juin 2020;

Considérant que monsieur Pelletier trouve la pente de son stationnement trop abrupte et inacceptable;

Considérant que monsieur Pelletier voudrait que la municipalité apporte les correctifs nécessaires afin de la rendre plus facile d'accès en la coupant de 4 mètres plus haut;

Considérant que l'ingénieur au dossier mentionne dans un rapport que la pente du 42 rue Pelletier est acceptable tel quel est;

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité de refuser la demande de monsieur Bernard Pelletier résidant du 42 rue Pelletier à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9113

15. Adoption des dépenses non reconnues par la SHQ de l'année financière 2017

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a reçu un rapport d'approbation des états financiers 2017 de la SHQ;

Considérant qu'il y a eu des dépenses non reconnues au montant de 1 106.00\$;

Il est proposé par Gilles Dumont et appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des sommes dues.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9114

16. Adoption de l'offre de service pour le ramonage de cheminée

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a reçu un offre de services pour le ramonage de cheminées de la compagnie Frédéric Pilote;

Considérant que le prix pour le ramonage 2020 sera établi à 35.50\$ plus taxe applicables;

Considérant que le ramonage consiste a brossé le conduit vertical de haut en bas de lesdites cheminées;

Considérant que les ramoneurs produisent trois bordereaux pour chaque cheminé ramonée soit un pour le citoyen, la municipalité et l'autre pour les archives de la compagnie Frédéric Pilote de Saint-Antonin.

Il est proposé par Mélissa Lord et appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission reçue au montant de 35.50\$ plus taxes.

17. **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9115**

Adoption d'une demande du 40 rue Pelletier à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Considérant qu'une demande de monsieur Marc Dubé a été transmise à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! daté du 22 juin 2020;

Considérant que monsieur Dubé trouve la section à gauche qui est plus abrupte qu'auparavant;

Considérant que monsieur Dubé voudrait que la municipalité absorbe une partie des frais encourus afin de corriger la situation;

Considérant que l'ingénieur au dossier mentionne dans un rapport que la pente du 40 rue Pelletier est similaire à l'original également il mentionne dans sa proposition de couper encore 1 pied sans plus;

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité de refuser la demande de monsieur Marc Dubé résidant du 40 rue Pelletier à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

18. **VARIA**

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9116

a) Acceptation d'une demande de Madame Micheline Dubé

Considérant qu'il y a eu une demande de Madame Micheline Dubé daté du 1^{er} mai 2020 ;

Considérant que cette demande est de mettre en place un terrain de pickleball dans la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;

Considérant que la demande est d'aménager des terrains extérieurs comme la patinoire ;

Il est proposé par Patrick Beaulieu et Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la présente demande. Le conseil municipal demande aux utilisateurs de faire des lignes blanches et ne devront pas faire de trous dans la dalle de béton.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9117

b) Acceptation des recommandations de l'ingénieur pour les résidents de la rue Pelletier

Considérant que Monsieur Éric Bélanger ingénieur au dossier de la rue Pelletier a émis un rapport ;

Considérant qu'il y a eu quelques demandes des résidents soient du 32/ 40/ 42/ 46 rue Pelletier ;

Considérant que ces demandes ont été analysées par l'ingénieur ;

Il est proposé Patrick Beaulieu et appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations proposées par l'ingénieur monsieur Éric Bélanger.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Carole Nadeau nous parle des travaux et l'échéance de la rue Pelletier

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre étant épuisé, l'assemblée est levée à 20H55 pm et proposé par Gilles Dumont.

Mairesse

Secrétaire-trésorière-adjointe